



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2019-011

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2019

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2019-01-16-003 - Arrêté préfectoral n° 84/2019 du 16 janvier 2019 modifiant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de l'Allier (5 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2019-01-16-003

Arrêté préfectoral n° 84/2019 du 16 janvier 2019 modifiant
la composition de la commission départementale de la
nature, des paysages et des sites (CDNPS) de l'Allier



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Mission interministérielle de coordination

Politiques interministérielles économie et environnement

Affaire suivie par Mme Lagodiuk

Tél. : 04.70.48.33.83

sonia.lagodiuk@allier.gouv.fr

* ARRÊTÉ PRÉFECTORAL *

N° 84 / 2019

modifiant la composition de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites
(CDNPS) de l'Allier

La préfète de l'Allier,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.341-16 et R.341-16 à R.341-25 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1751/2016 du 9 juin 2016 relatif à la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 3200/2016 du 6 décembre 2016 et n° 1014/2018 du 4 avril 2018 ;

Vu la nomination de Mme la directrice départementale des territoires de l'Allier ;

Vu les désignations proposées par la chambre d'agriculture de l'Allier, la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier, la fédération régionale des travaux publics Auvergne Rhône-Alpes et l'association France Nature Environnement Allier ;

Préfecture de l'Allier - 2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Téléphone : 04.70.48.30.00 - Télécopie : 04.70.48.30.77
Site internet : www.allier.gouv.fr / Courriel : prefecture@allier.gouv.fr
L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la Préfecture de l'Allier,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les articles 1 des arrêtés préfectoraux n° 1751/2016 du 9 juin 2016 et n° 3200/2016 du 6 décembre 2016, relatifs à la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Dans chaque formation spécialisée (**paragraphes I à VI**), le sous-titre

1) Représentants des services de l'Etat

est modifié ainsi :

Madame la directrice départementale des territoires de l'Allier, ou son représentant
(en remplacement de Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Allier, ou son représentant)

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 1014/2018 du 4 avril 2018 modifiant la composition de la CDNPS, est corrigé ainsi qu'il suit :

I – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA NATURE

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

▪ Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

- France Nature Environnement Allier Maison des Associations
216 avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : M. Xavier THABARANT *Suppléante* : Mme Andrée ROUFFET-PINON

▪ Représentants des organisations professionnelles agricoles :

- Chambre d'agriculture de l'Allier 60 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS

Titulaire : M. Pierre LAMPAERT *Suppléants* : - M. Pierre ODIN
- M. Jacques COQUE

II – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DES SITES ET DES PAYSAGES

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

▪ Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

- France Nature Environnement Allier Maison des Associations
216 avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : M. René CHANAUD *Suppléant* : M. Jacques DEBEAUD

▪ Représentants des organisations professionnelles agricoles :

- Chambre d'agriculture de l'Allier 60 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS

Titulaire : M. Pierre LAMPAERT

Suppléants : - M. Pierre ODIN
- M. Jacques COQUE

Article 3 – L'article 1 (paragraphe III et IV) de l'arrêté préfectoral n° 1751/2016 du 9 juin 2016 relatif à la composition de la CDNPS, est modifié ainsi qu'il suit :

III – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DES CARRIÈRES

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

▪ Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

- France Nature Environnement Allier Maison des Associations
216 avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : Mme Andrée ROUFFET-PINON

Suppléant : M. François BOUREUX

▪ Représentants des organisations professionnelles agricoles :

- Chambre d'agriculture de l'Allier 60 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS

Titulaire : M. Pierre LAMPAERT

Suppléants : - M. Pierre ODIN
- M. Jacques COQUE

4) Personnes ayant compétence en matière de carrières

▪ Représentants des utilisateurs de matériaux de carrières :

Titulaire : M. Régis RIQUE
Entreprise GDCE
Route d'Hauterive
03200 ABREST

Suppléante : Mme Cindy BOCHARD
Secrétaire générale déléguée
Fédération Régionale des Travaux Publics ARA
Délégation Auvergne
9 rue du Bois Joli – BP 10063
63802 COURNON D'Auvergne CEDEX

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur cette celle-ci, **voix délibérative**.

IV – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

- Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

- France Nature Environnement Allier Maison des Associations
216 avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : M. Xavier THABARANT *Suppléant* : M. Hervé BOCQUET

Article 4 - L'article 3 (paragraphe V) de l'arrêté préfectoral n° 1014/2018 du 4 avril 2018 modifiant cette composition, est modifié ainsi qu'il suit :

V – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DES UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

- Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

- France Nature Environnement Allier Maison des Associations
216 avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : M. René CHANAUD *Suppléant* : M. Jacques DEBEAUD

4) Représentants des chambres consulaires et des organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier

Titulaire : M. Thierry AURICHE *Suppléante* : Mme Murielle LABEAU

Adresse : CMA Allier
22 rue Pape Carpentier
03000 MOULINS

Article 5 – L'article 1 (paragraphe VI) de l'arrêté préfectoral n° 1751/2016 du 9 juin 2016 relatif à la composition de la CDNPS, est modifié ainsi qu'il suit :

VI – FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA PUBLICITÉ

3) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

▪ Représentants d'associations agréées pour l'environnement :

- France Nature Environnement Allier Maison des Associations
216 avenue de la Gare
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : Mme Andrée ROUFFET-PINON *Suppléant* : M. François BOUREUX

▪ Représentants des organisations professionnelles agricoles :

- Chambre d'agriculture de l'Allier 60 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS

Titulaire : M. Pierre LAMPAERT *Suppléants* : - M. Pierre ODIN
- M. Jacques COQUE

Article 6 – Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux susvisés relatifs à la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, demeurent inchangées.

Article 7 – La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Fait à Moulins, le 16 JANV. 2019

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

Signé

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE